

MAZARS
131, BOULEVARD STALINGRAD
69624 VILLEURBANNE CEDEX

ANDREE NEOLIER & ASSOCIES
9, AVENUE VICTOR HUGO
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

AVENIR FINANCE SA

Société anonyme au capital de 4 680 756 €

**51 rue de Saint Cyr 69009 LYON
RCS : LYON 402 002 687**

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission de Bons de
Souscription d'Actions avec suppression du droit préférentiel de
souscription**

*Assemblée Générale mixte du 6 Janvier 2015.
Résolutions n°2 et 3.*

AVENIR FINANCE SA

51 rue de Saint Cyr

69 009 LYON

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission de Bons de
Souscription d'Actions avec suppression du droit préférentiel de
souscription**

*Assemblée Générale mixte du 6 Janvier 2015.
Résolutions n°2 et 3*

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L.225-135 et suivants du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission de bons de souscription d'action, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à la société Bagatelle Finance, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Cette opération donnera lieu à l'émission de 336 000 bons de souscription d'action, au prix unitaire de 1,48 euro, donnant chacun droit à la souscription d'une action de 0,60 euro de valeur nominale chacune, émise au prix de 11,30 euros par action, soit avec une prime de 10,70 euros par action. Le montant maximum de l'augmentation du capital susceptible de résulter de cette émission s'élève à 3 595 200 euros.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis

sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier :

- les informations fournies dans le rapport du conseil d'administration sur les motifs de la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, sur la justification du choix des éléments de calcul du prix d'émission des titres de capital à émettre et sur son montant ;
- la sincérité des informations chiffrées tirées de la situation financière intermédiaire établie sous la responsabilité du conseil d'administration au 30 septembre 2014, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels et consolidés. Cette situation financière intermédiaire a fait l'objet de notre part de travaux consistant à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers, à vérifier qu'elle a été établie selon les mêmes principes comptables et les mêmes méthodes d'évaluation et de présentation que ceux retenus pour l'élaboration des derniers comptes annuels et consolidés et à mettre en œuvre des procédures analytiques.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

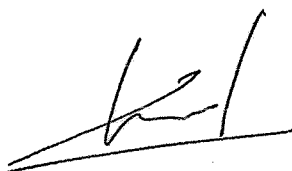
- la sincérité des informations chiffrées tirées de cette situation financière intermédiaire et données dans le rapport du conseil d'administration ;
- le choix des éléments de calcul du prix d'émission des titres de capital à émettre et son montant ;
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital, appréciée par rapport aux capitaux propres ;
- la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Fait à Tassin la Demi-Lune et Villeurbanne, le 12 Décembre 2014

MAZARS

EMMANUEL CHARNAVEL

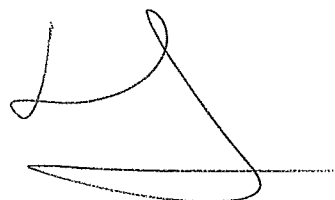
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'E. Charnavel', written over a horizontal line.

ANDREE NEOLIER & ASSOCIES

ANDREE NEOLIER

Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Neolier', written over a horizontal line.